



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-301**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

**REPRESENTE(S)** : Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Sébastien MENARD

=====  
**Perpi'Foot -Édition Coupe du Monde 2022 - Approbation du Règlement du tournoi**

M. Sébastien MENARD expose :

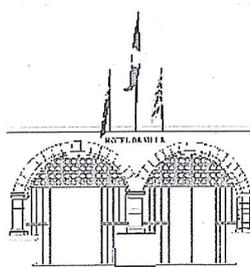
Mes chers collègues,

Depuis 2021, la ville de Perpignan accélère et oriente ses actions en faveur des projets de rénovation et création d'ESP (Espaces Sportifs de Proximité) dans les quartiers de la ville. Pas moins de 5 ESP ont été rénovés et 1 a été créé en 2022.

Pour développer la pratique du sport, la ville de Perpignan souhaite s'appuyer sur ces installations pour mettre en place toute une série de manifestations sportives dans les quartiers : tournois inter quartier, semaine olympique, etc... Les animateurs sportifs de la Direction des Sports et Direction de la Jeunesse notamment seront chargés d'organiser ces événements.

Pour la première action, un tournoi de football autour du thème de la coupe du monde sera proposé. Ce tournoi s'adresse aux 15-17 ans. Il y aura 16 équipes de 6 joueurs.

Le tournoi se déroulera les 16 et 23 novembre 2022 pour les phases qualificatives et le



26 novembre 2022 pour les phases finales sur les ESP Baléares et Mailloles.

Afin de rendre plus attractives ces manifestations et récompenser les efforts, le fair-play, l'engagement des jeunes ayant participé, nous souhaitons offrir des lots sous forme de bons d'achat dans des commerces dédiés à la vente d'articles de sport, pour un montant de 1 140 € détaillé comme suit :

- ✓ 1<sup>ère</sup> place : 1 bon de 80 € par joueur
- ✓ 2<sup>ème</sup> place : 1 bon de 50 € par joueur
- ✓ 3<sup>ème</sup> place : 1 bon de 30 € par joueur
- ✓ Equipe Fair-play : 1 bon de 30 € par joueur

Considérant que cette initiative va permettre d'amener de l'animation sportive dans les quartiers et encourager les jeunes à la pratique du sport,

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le règlement ci-annexé
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,
- 3) Que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-2022110-163777-DE-1-1

Accusé reçu le : 17 NOV. 2022

Affiché le : 17 NOV. 2022

M. Sébastien MENARD, Pour le Maire l'Adjoint délégué





Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du 1.0.NOV.2022



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

  
Sébastien MENARD



# Perpi'Foot

## Edition Coupe du Monde 2022

### 1 - Inscription

L'inscription au tournoi de football organisé par la ville de Perpignan, implique la connaissance et la pleine acceptation du présent règlement. Seuls les joueurs inscrits peuvent participer au tournoi (6 joueurs maximum, 4 sur le terrain 2 remplaçants).

Il est impératif de remplir, pour chaque équipe inscrite, la feuille détaillant la liste des joueurs accompagnée de la date de naissance et du nom de l'équipe.

### 2 – Règles du jeu et Arbitrage

Les fautes et les incorrections pourront être sanctionnées soit par un avertissement, soit par une expulsion du jeu. Le joueur ayant été expulsé pour le reste de la partie pourra néanmoins poursuivre sa participation au tournoi. Les fautes graves (insulte à l'arbitre, faute dangereuse sur un joueur, etc.) seront immédiatement sanctionnées d'une expulsion. De tels comportements répétés peuvent conduire à l'exclusion définitive du joueur, c'est-à-dire jusqu'à la fin du tournoi. Les arbitres n'appliqueront pas la règle du hors-jeu. Les passes au pied au gardien de but sont acceptées. Les matchs seront arbitrés par des bénévoles et des animateurs, accompagnés par les organisateurs du tournoi.

***L'arbitre a toujours raison !***

### 3 – Organisation des rencontres

Le tournoi sera organisé en fonction du nombre d'équipes : soit par poules soit sous forme de championnat.

### 4 – Durée des rencontres

La durée des rencontres :

- 2 x 5 minutes pour les matchs de poule.
- 2 x 6 minutes pour les 1/8, 1/4, 1/2 finales et le match classement 3ème place
- 2 x 8 minutes pour la finale.

Les arrêts de jeu seront de maximum une minute et restent à l'appréciation de l'arbitre. Une feuille de match sera établie à chaque rencontre. Celle-ci sera remise par l'arbitre, à l'issue du match, à la « Table de marque » située aux centres des terrains.

### 5 – Classement

Les classements sont déterminés pour chaque groupe, en fonction des points marqués par les équipes :

- Match gagné = 3 points
- Match nul = 1 point
- Match perdu = 0 point



# Perpi'Foot

## Edition Coupe du Monde 2022

A ceci s'ajoute les points bonus en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le classement sera déterminé en fonction de :

- Goal average
- Fair-play
- Eventuelle séance de tirs au but.

Durant la phase finale, en cas d'égalité à l'issue du match, il n'y aura pas de prolongation. Une série de tirs au but sera directement effectuée. En cas de nouvelle égalité, l'élimination se fera au premier échec à nombre de tirs égal.

### 6 – Tenue des joueurs

Une des équipes sur le terrain devra présenter des joueurs avec CHASUBLES et équipements de football (short ou survêtement, chaussures de foot ou basket).

Le port de boucles d'oreilles, de bracelet, montre, bague, collier et autres éléments de même nature est, par mesure de sécurité, interdit sur les terrains.

### 7 – Horaires des matchs

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés. Les équipes doivent se trouver en tenue à la disposition des responsables de terrain et des arbitres 5 minutes avant le coup d'envoi. L'équipe ne respectant pas les horaires de l'organisation pourra se voir pénalisé d'un match perdu par pénalité (0 points).

### 8 – Remise des récompenses

Afin de rendre plus attractives ces manifestations et récompenser les efforts, le fairplay, l'engagement des jeunes ayant participé, nous souhaitons offrir des lots sous forme de bons d'achat dans des commerces dédiés à la vente d'articles de sports :

- ✓ 1<sup>ère</sup> place : 1 bon de 80 € par joueur
- ✓ 2<sup>ème</sup> place : 1 bon de 50 € par joueur
- ✓ 3<sup>ème</sup> place : 1 bon de 30 € par joueur
- ✓ Equipe fair-play : 1 bon de 30 € par joueur
- ✓

Une quinzaine de places pour assister à un match professionnel en Ligue 1 (Montpellier Hérault Sport Club) et/ou en Liga (Gerona Football Club) pourront être offertes aux gagnants dans la mesure où ces clubs acceptent de nous les remettre gracieusement.



# Perpi'Foot

## Edition Coupe du Monde 2022

### 9 – Modification de l'organisation en cas d'évènement exceptionnel

Les responsables se réservent le droit de modifier l'organisation du tournoi en cours de journée en cas d'évènements exceptionnels (orage, etc.) : le matin, aménagements possibles des temps de jeu ; l'après-midi, priorité sera donnée aux matchs de classement.

